

Conseil Intercommunal de l'AIAB - Commission des travaux, CoTra

Préavis du Comité de direction de l'AIAB n°05/2019

Collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC)
Construction d'un restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaires sur la parcelle 128 de la commune de Crassier.

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 966'138.64.-

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers intercommunaux de l'AIAB,

La commission des travaux du conseil intercommunal de l'AIAB s'est réunie le 4 septembre 2019 à l'administration communale de Borex. Elle remercie les représentants du Comité de direction, Messieurs Jean-Luc Vuagniaux et Franz Kneubühler, ainsi que le boursier intercommunal, Monsieur Marc-Henri Berlie, qui ont présenté et commenté le préavis et répondu aux questions formulées par la commission.

Pour les prochaines séances, la CoTra remercie d'avance le CoDir et le bureau du Conseil intercommunal de convoquer la commission dans des délais plus acceptables et de lui accorder plus de temps pour rédiger ses rapports.

Préambule :

Le projet de construction du restaurant et bibliothèque / médiathèque scolaires sur le site du CSBC a fait l'objet de 3 demandes de crédits, soit le préavis no 04/2013 d'accorder un crédit de 150'000 francs destiné à financer l'organisation d'un concours d'architectes selon une procédure ouverte, le préavis 03/2015 demande de CHF 1'020'000.- pour les frais d'études et de planification et le préavis 03/2016 demande de CHF 9'954'800.- pour le financement de travaux. Ce dernier incluait les CHF 1'020'000.- du premier préavis.

Commentaires sur les travaux réalisés ayant engendré ce dépassement de crédit :

Suite aux explications données par le CoDir et à la diversité des objets mentionnés dans le préavis, la CoTra a choisi l'option de classer les projets complémentaires indiqués au point 3 du préavis dans les 4 catégories ; certains projets peuvent se retrouver dans plusieurs catégories:

Les remarques de la commission sont indiquées entre parenthèses.

1. Projets relevant de l'entretien
22. Chauffage bâtiment Swisscom
23. Pompes relevage EC/EU
25. Remplacement sol devant la salle de gymnastique
2. Projets qui auraient dû être étudiés avant les travaux
1. Travaux techniques complémentaires pour swisscom selon leurs exigences
2. Evacuation terre et apport de terre végétale
3. Fond terrassement drainant
4. Piliers marquise et socles béton préfabriqués et sablés (rem.construction traditionnelle complexe)
6. Mur terrasse en béton armé coffrage type 4 - béton de parement

10.	Traitement lavable des bétons
11.	Compléments électriques divers <i>(rem. déplacement du coffret extérieur destiné à l'alimentation électrique de secours)</i>
14.	Enduit et peinture sur brique
15.	Habillage bois des murs du restaurant
16.	complément zone en plafond métallique
17.	Finition des sols des locaux techniques
20.	Honoraires pour le déplacement conduite EC/EU
21.	Déplacement conduite EC/EU, suite à la demande du SITSE
24.	Complément installation électrique <i>(rem. mise en conformité complète de l'installation de sonorisation)</i>
28.	SITSE, déplacement conduite ESP
29.	Location terrain pour chantier
3.	Projets qui apportent de la plus-value
5.	Agrandissement du quai de livraison et accès <i>(rem. livraison directe sans passer par les sous-sols comme initialement prévu et suppression d'un ascenseur)</i>
7.	Terrasse bois en gradin
8.	Façade bois terrasse
10.	Traitement lavable des bétons
12.	Choix lustrerie
13.	Complément panneaux solaires
18.	Zone extérieure plus étendue
20.	Honoraires pour la conduite à distance <i>(rem. la rationalisation des installations de chauffage à distance est un plus, voir également préavis 05-2017 - Toutefois, la commission relève que le bureau d'ingénieur CV n'a pas été à la hauteur du projet et cela a généré des surcoûts. La CoTra recommande un contrôle des honoraires et frais divers pour éviter une double facturation ou un double report des charges entre les préavis)</i>
24.	Complément installation électrique <i>(rem. remplacement et centralisation du système de transmission des alarmes)</i>
26.	Complément réseau d'alarme salles de gymnastique
27.	complément adoucisseur
4.	Projets divers
9.	Fenêtres éloxées 3 couleurs
11.	Compléments électriques divers <i>(rem. le déplacement de la conduite de la Romande énergie (RE) a été sous évalué par la RE. La plus-value a dû être prise en charge par l'AIAB, La pose d'un éclairage provisoire des chemins piétonniers a été un plus)</i>
19.	Chauffage provisoire
30.	Intérêts intercalaires

Avis de la commission

L'avis de la commission est d'une part que les études préliminaires ont été incomplètes et que certains montants de travaux ont été sous-estimés. D'autre part, s'agissant de locaux scolaires, les architectes et ingénieurs auraient pu être de meilleur conseil pour le CoDir sur les options à retenir.

Les travaux d'entretien auraient pu être intégrés dans les comptes de l'année concernées. Il appartient à la commission de gestion-finances de ce prononcer sur ce point.

Vu la teneur de ce préavis, les travaux ayant été réalisés et payés, la CoTra n'a pu qu'apporter des commentaires sur les travaux réalisés.

Enfin de compte, l'objet de ce préavis d'investissement est de ratifier le dépassement de crédit de 966'136.64 ce qui est du domaine de compétence de la commission de gestion-finance.

Recommandation au Conseil

Au vu de ce qui précède, la Commission des travaux laisse le choix aux déléguées et délégués du Conseil intercommunal de l'AIAB

- 1. d'approuver le préavis d'investissement no 05/2019 : collège primaire et secondaire de Borex-Crassier; demande d'un crédit d'investissement complémentaire de 966'138,64 francs destiné à financer la construction d'un restaurant et bibliothèque/médiathèque scolaire sur la parcelle no 128 de la commune de Crassier;**
- 2. d'accorder un crédit de 966'138,64 francs pour le financement des travaux;**
- 3. de financer ce montant par un emprunt bancaire selon les conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement;**
- 4. d'amortir cet investissement de 966'138,64 francs sur une période de 30 ans, à raison de 32'200.- francs par année, la première fois au compte 2019, par le compte 352.390.1;**
- 5. charges d'exploitation : cet investissement ne génère pas d'autres charges supplémentaires que celles enregistrées jusqu'à présent pour l'installation en fonction;**
- 6. d'autoriser le Codir à procéder au financement.**

Gingins, le 15 septembre 2019

Les membres de la commission :



François Mathey



Cédric Gorgerat



Didier Zumbach